

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE-CECILE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERIN Jean, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2006

**Présents :** M. GUERIN J., MMES ROUSSET N., MEZIER C., GIBAUT L., GOSSUIN D. et MM. HAUSSELY J., GUERINET R., LEPIFFE T. MILLET A

**Absent :**

**Secrétaire :** Mlle. MEZIER C.

**OBJET : Projet ligne grande vitesse Limoges - Poitiers**

Monsieur Le Maire,

- Expose au Conseil Municipal un courrier, émanant de M. GERBAUD et M. PINTON respectivement Président de l'AMI et Président du Conseil Général de l'Indre, relatif au projet de création d'une ligne à grande vitesse entre Limoges et Poitiers. Ils expliquent que cette création risquerait de reléguer la voie Châteauroux – Limoges au niveau secondaire et qu'elle comporte plusieurs incohérences notamment en terme d'aménagement du territoire qui laisserait de côté l'ensemble des départements du grand centre et que les besoins en financement sont largement supérieur à ceux initialement prévu pour l'amélioration de la ligne Limoges – Paris par le Centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de s'opposer au projet de création de la ligne à grande vitesse entre Limoges et Poitiers.

certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture

Le :

Publié, affiché ou notifié

Le :

Le Maire,

Extrait certifié conforme



Le Maire,

Préfecture de l'Indre

15 NOV. 2006

Cabinet

RECU LE

13 NOV. 2006

SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN